

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conseil municipal
27 février 2018



Sommaire

- ✓ **Préambule** : Un DOB renforcé
- ✓ **Partie I** : Le contexte national
- ✓ **Partie II** : La situation financière de la collectivité
- ✓ **Partie III** : Les perspectives pour 2018

Introduction :

Une préparation et une conception du budget 2018 dans un contexte de changement



Service des finances : au croisement des réformes réglementaires et des enjeux locaux

- ✓ Dématérialisation des échanges collectivité - trésorerie - entreprises (factures).
- ✓ Intégration du budget annexe commercial au budget principal, soit 630 k€ en fonctionnement et 7k€ en investissement.

Nous conserverons une lisibilité des postes de dépenses et recettes afférents à ces deux activités

- ✓ Optimisation des achats : marché alimentaire.

Les achats de denrées sont mis en concurrence ce qui n'était pas le cas pour un montant d'achat total d'environ 250 K€

Service des finances : au croisement des réformes réglementaires et des enjeux locaux

- ✓ Arrêt des temps d'activités périscolaires.
- ✓ Préparation du transfert de la compétence enfance.
Transfert au 1/01/2019, réunions en cours avec Présidente VDD
- ✓ Recette exceptionnelle pour le CCAS liée à la rupture du bail emphytéotique avec Pluralis.
Ce qui implique une subvention moins importante au CCAS
- ✓ Actualisation des prospectives financières aux sections de fonctionnement et d'investissement.
Nous ajustons nos plans pluriannuels d'investissement et de fonctionnement au regard des dépenses et recettes constatées et des prospectives à court et moyen terme

Les objectifs de la note de cadrage budgétaire

- ✓ Mise en œuvre des préconisations du plan d'économie à la section fonctionnement, pour un montant prévisionnel économisé total de 630k€ inscrit au BP 2018, et permettant de réintégrer le budget annexe « activités commerciales » à masse constante en 011 et 012.
- ✓ Un budget d'investissement fidèle au PPI.
- ✓ Gel de l'impôt foncier dans un contexte financier qui demeure contraint.
- ✓ Des arbitrages complexes avec un accroissement des charges de fonctionnement : dématérialisation actes d'état civil, borne numérique, prestations d'accompagnement sur des dossiers complexes (transfert compétence, ...).

Préambule :

**Un Débat d'orientation budgétaire
renforcé par le législateur**



Préambule : le Débat d'Orientation Budgétaire

Pour la deuxième année consécutive, le débat d'orientation budgétaire voit son cadre organisationnel évoluer :

La loi NOTRe prévoyait pour 2017 :

- ✓ La présentation de l'évaluation de l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement ;
- ✓ La communication du DOB à la présidente de l'EPCI ;
- ✓ La mise en ligne du DOB dans le mois suivant.

La LPFP 2018-2022 impose désormais que :

- ✓ Chaque collectivité présente ses objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en comptabilité générale de la section de fonctionnement exprimés en valeur ;
- ✓ Soit présenté l'évolution du besoin de financement annuel de la section d'investissement.

Préambule : le Débat d'Orientation Budgétaire

Ces éléments nouveaux traduisent les objectifs suivants :

- ✓ La démocratie participative au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité,
- ✓ Vous informer et vous associer,
- ✓ Ouvrir un débat vous donnant la possibilité de vous exprimer sur la situation financière de la collectivité.



Partie I :

Le contexte national:

- ✓ Une nouvelle équation budgétaire pour les finances publiques
- ✓ Une nouvelle relation entre l'Etat et les collectivités : le changement dans la continuité
- ✓ Une nouvelle donne fiscale



Un contexte économique favorable mais un impératif de réduction du déficit public

□ Un retour modéré de la croissance en 2018 :

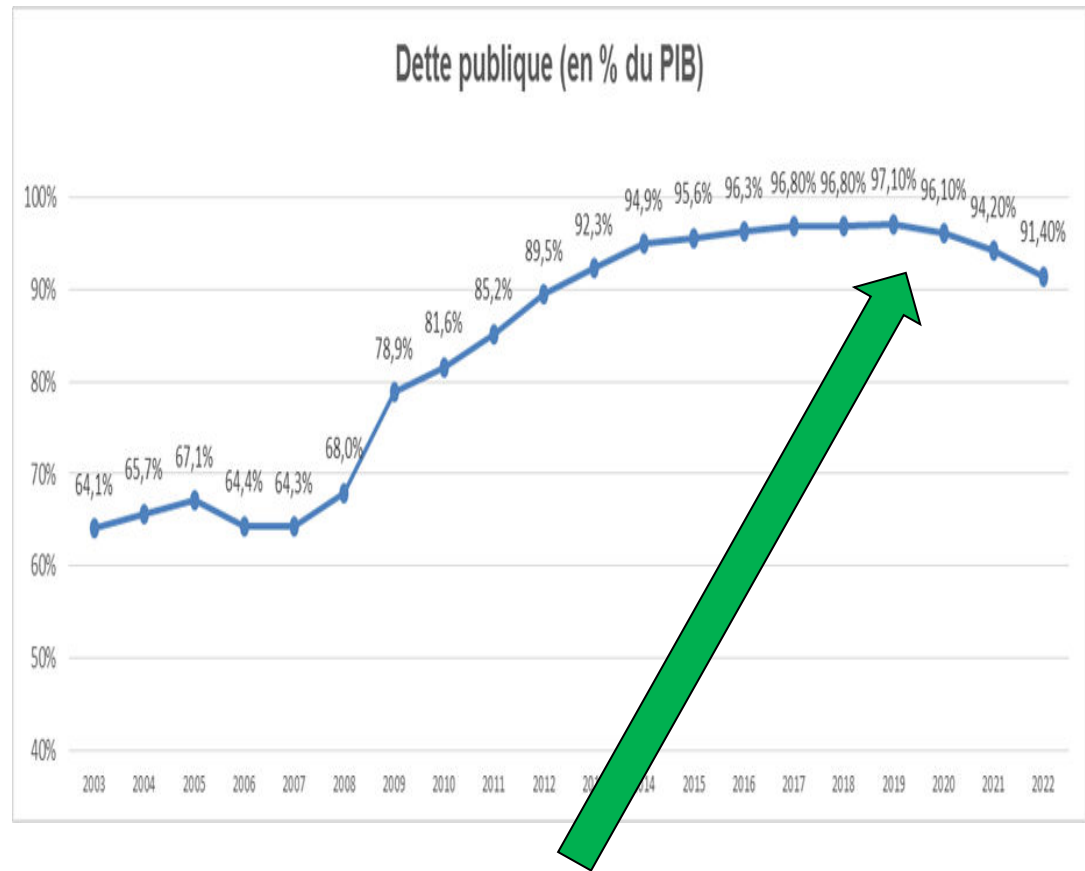
- ✓ Après plusieurs années d'atonie, la zone euro renoue avec une croissance plus dynamique. La France, tirée par cette croissance générale **devrait connaître une évolution de +1,8 % du PIB.**
- ✓ L'Etat pour sa part a retenu pour bâtir son budget **une croissance de 1,7%.**



Un contexte économique favorable mais un impératif de réduction du déficit public

Un objectif de réduction des déficits publics :

- ✓ La loi de programmation prévoit **une croissance annuelle de 1,7% pour la période 2018-2022**, sur laquelle repose l'objectif de réduction de la dette publique en % du PIB (objectif 13 milliards sur le quinquennat).
- ✓ Sans se désendetter, il s'agit de **réduire le poids de la dette dans le PIB** par un phénomène de stagnation des dotations et d'inflation.



De 97,1% à 91,4% entre 2019 et 2022



Un contexte économique favorable mais un impératif de réduction du déficit public

□ L'effort sera général:

- ✓ Administrations centrales et locales comme la sécurité sociale seront mises à contribution pour tenir l'objectif fixé
- ✓ En clair, chacun devra améliorer son solde budgétaire **par une augmentation contrainte des dépenses (1,1%)**, comparativement à une croissance retenue de 1,7% :

Evolution du solde des administrations publiques en euros courants (c'est-à-dire inflation incluse)							
En Mds €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2017-2022
Solde public	-66,3	-65,8	-70,2	-37,5	-23,3	-8	58,3
<i>Administrations publiques centrales</i>	<i>-73,1</i>	<i>-79,9</i>	<i>-94,3</i>	<i>-64,9</i>	<i>-59,4</i>	<i>-48,2</i>	24,9
Administrations publiques locales	2,3	2,3	2,4	7,5	12,9	18,7	16,5
<i>Administrations de sécurité sociale</i>	<i>2,7</i>	<i>11,7</i>	<i>19,4</i>	<i>20</i>	<i>20,7</i>	<i>21,4</i>	18,7

- ✓ Pour les collectivités, dont le solde est positif, il devra être **multiplié par 9 !**
- ✓ Alors qu'elles ne représentent que 19 % des dépenses publiques, leur effort représenterait **27 % du total.**

Un effort pour les collectivités dans un nouveau cadre relationnel avec l'Etat :

□ Un nouveau cadre relationnel entre l'Etat et les collectivités

✓ L'Etat ne réduira pas les dotations :

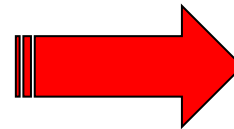
✓ Pour mémoire :

	2014	2015	2016	2017
Évolution en Mds €	-1,5	-3,67	-3,67	-2,66

✓ Désormais : un objectif contraignant d'évolution des dépenses de fonctionnement : +1,2% d'augmentation par an pour l'ensemble des collectivités locales.

✓ Mais 1,1% pour les communes et les EPCI

LE PACTE DE CONFIANCE



Un effort pour les collectivités dans un nouveau cadre relationnel avec l'Etat :

❑ Quelle méthode ?

Les plus grandes collectivités sont vivement incitées à contractualiser avec l'Etat :

- ✓ Les régions, départements, métropoles.
- ✓ Communes et EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 30 M€.
- ✓ Elles représentent 70% des dépenses de fonctionnement des collectivités.



Pour celles-ci un système de sanction individuelle avec une retenue sur la fiscalité en cas de dépassement

Un nouveau cadre fiscal :

❑ La réforme de la taxe d'habitation

- ✓ A partir de 2018 et de manière progressive, 80 % des ménages au plan national seront **dégravés** de taxe d'habitation (**88,5% pour La Tour du Pin**).
- ✓ Le dégrèvement n'est **pas une exonération** : les contribuables continuent d'exister dans les bases fiscales.
- ✓ Les relations entre l'Etat et les collectivités locales sont inchangées, la situation est neutre et transparente :

Situation actuelle :



L'Etat prend en charge la cotisation qui aurait dû être acquittée par le contribuable en l'absence de dégrèvement.

Un nouveau cadre fiscal :

- ❑ Un dégrèvement avec l'année 2017 pour cadre de référence :
 - ✓ L'Etat se substitue au contribuable sur la base :
 - ✓ Des taux et des politiques d'abattement en vigueur en 2017.
 - ✓ Il prendra en compte l'évolution annuelle des bases.
 - ✓ **MAIS** : l'Etat ne prendra pas en charge l'impact des décisions qui pourraient être prises par les collectivités :
 - ✓ Dans ce cas, c'est le contribuable qui paiera.
 - ✓ L'Etat travaille à un mécanisme de limitation des taux et a annoncé la suppression de la TH au-delà de 2020... soit un coût estimé de 13 milliards.



Partie II :

La situation financière de la collectivité

✓ Le compte administratif 2017



Les dépenses réelles de fonctionnement

CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
en k€	moy	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévisionnel)
Charges à caractère général (chapitre 011)		2 494	2 131	2 276	2 129	1 719	2 043	1 986
<i>Evolution</i>	-1,40%	0%	-14,50%	6,80%	-6,50%	-19,30%	18,80%	-2,79%
Charges de personnel (chapitre 012)		3 213	3 103	3 253	3 594	3 672	3 669	3 744
<i>Evolution</i>	3,83%	0%	-3,40%	4,80%	10,50%	2,20%	-0,10%	2,04%
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)		1 142	1 198	1 160	1 323	1 083	1 082	1 033
<i>Evolution</i>	-2,92%	0%	5,00%	-3,20%	14,00%	-18,10%	-0,20%	-4,53%
Charges d'intérêts (chapitre 66)		202	181	196	242	228	229	232
<i>Evolution</i>	5,09%	0%	-10,10%	8,10%	23,50%	-5,60%	0,40%	1,31%
Autres charges (dont charges exceptionnelles chapitre 67)		79	2	48	42	56	34	3
<i>Evolution</i>	8,45%	0%	-97,10%		-11,50%	32,00%	-39,50%	-91,18%
Charges de fonctionnement		7 129	6 616	6 936	7 338	6 757	7 056	6 997
<i>Evolution</i>	1,13%		-7,20%	4,80%	5,80%	-7,90%	4,40%	-0,84%

Les efforts engagés ont un impact favorable :
L'année 2017 devrait se traduire par une diminution des dépenses
de fonctionnement (-0,84%)

Les dépenses réelles de fonctionnement

CHARGES DE FONCTIONNEMENT								
en k€	moy	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (prévisionnel)
Charges à caractère général (chapitre 011)		2 494	2 131	2 276	2 129	1 719	2 043	1 986
Evolution	-1,40%	0%	-14,50%	6,80%	-6,50%	-19,30%	18,80%	-2,79%



**Effort important des services :
-143 000€ entre 2014 et 2017**

A noter la maîtrise de la masse salariale en 2017

La hausse apparente des charges de personnel est due à l'imputation de l'assurance du personnel (85k€), précédemment imputée au chapitre 011 (charges à caractère général).

Les recettes réelles de fonctionnement

TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT									
en k€	moy	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2016 Corrigé	2017
Contributions directes (taxes foncières et d'habitation)		2 542	2 590	2 659	2 665	2 729	2 715	2 715	2 767
<i>Evolution</i>	1,42%		1,87%	2,66%	0,23%	2,40%	-0,51%	-0,51%	1,92%
Autres recettes fiscales (droit de place, taxe sur électricité, vente immo)		372	329	351	339	374	370	370	385
<i>Evolution</i>	0,58%		-11,51%	6,69%	-3,42%	10,32%	-1,07%	-1,07%	4,05%
Reversements de fiscalité (Attribution de compensation + DSC)		1 216	1 110	1 028	1 058	1 064	1 072	1 072	847
<i>Evolution</i>	-5,85%		-8,72%	-7,39%	2,92%	0,57%	0,75%	0,75%	-20,99%
Total 73 impôts et taxes		4130	4029	4038	4062	4167	4157	4157	3999
	-0,54%		-2,45%	0,22%	0,59%	2,58%	-0,24%	-0,24%	-3,80%
Dotations et versement de l'Etat (DGF, DSU, DSR, DNP, exo TH)		2 484	2 429	2 481	2 389	2 370	2 817	2 182	2 125
<i>Evolution</i>	-2,57%		-2,22%	2,14%	-3,71%	-0,80%	18,86%	-7,93%	-2,61%
Ressources liées à la péréquation horizontale (FDPTP)		557	557	552	582	619	635	635	595
<i>Evolution</i>	1,11%		0,01%	-0,90%	5,43%	6,36%	2,58%	2,58%	-6,30%
Subventions et participation des partenaires (région, départ, communes)		357	249	177	169	129	240	240	123
<i>Evolution</i>	-16,26%		-30,17%	-28,92%	-4,52%	-23,67%	86,05%	86,05%	-48,75%
Total 74 Dotations et participations		3 398	3 235	3 210	3 140	3 118	3 692	3 057	2 843
	-2,93%		-4,79%	-0,77%	-2,18%	-0,70%	18,41%	-1,96%	-7,00%
Produit des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)		440	282	270	339	404	421	421	340
<i>Evolution</i>	-4,20%		-35,90%	-4,26%	25,56%	19,17%	4,29%	4,29%	-19,31%
Autres produits (Chapitres 75,77 et 013)		668	329	677	424	270	268	268	626
<i>Evolution</i>	-1,08%		-50,75%	105,78%	-37,37%	-36,32%	-0,69%	-0,69%	133,47%
Total des produits de fonctionnement		8 636	7 875	8 195	7 965	7 959	8 538	7 903	7 808
<i>Evolution</i>	-1,67%		-8,81%	4,06%	-2,81%	-0,08%	7,28%	-0,70%	-1,21%

L'année 2017 devrait se traduire par une diminution des recettes de fonctionnement.

Les recettes réelles de fonctionnement

Total des produits de fonctionnement		8 636	7 875	8 195	7 965	7 959	8 538	7 903	7 808
	Evolution	-1,67%	-8,81%	4,06%	-2,81%	-0,08%	7,28%	-0,70%	-1,21%

- 828 K€ entre 2011 et 2017



Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en **baisse de 1,21%**, en raison notamment :

- De la **suppression de la dotation de solidarité communautaire** qui prend désormais la forme de fonds de concours imputés en section d'investissement (-200 k€),
- De la diminution du FDPTP (-40 k€),
- Des redevances à caractères périscolaire (-53 k€),
- Des produits divers (-70 k€).
- Cette diminution est compensée pour partie par les **dotations de péréquations (+ 50 k€)**.
- On relève également l'existence d'un produit exceptionnel de 315 k€ perçu en 2017, correspondant à une cession immobilière.

L'épargne brute

	2013	2014	2015	2016	2016 - corrigé	2017
Produits réels de fonctionnement - hors produits de cessions	8 195	7 965	7 959	8 538	7 903	7 493
Charges réelles de fonctionnement (brutes)	6 936	7 338	6 757	7 056	7 056	6 997
Travaux en régie	-74	-71	-69	-67	-67	-60
Epargne brute	1 333	698	1 271	1 550	915	556
Taux d'épargne brute	16,3%	8,8%	16,0%	18,2%	11,6%	7,42%

Ainsi l'épargne de la commune diminue malgré une grande maîtrise des charges de fonctionnement.

Partie III :

Les orientations budgétaires pour le BP 2018

- ✓ Les recettes
- ✓ Le fonctionnement
- ✓ La section investissement



Les recettes

Maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel

- Respecter notre engagement

Poursuivre les efforts pour aller chercher des subventions et autres cofinancements

- Faciliter l'investissement

Poursuivre les efforts de gestion patrimoniale

- Rationaliser le coût de maintenance des bâtiments en friche,
- Etudier l'opportunité de cession à des investisseurs privés ou de location à des entreprises créatrices d'emploi

Anticiper les baisses futures (dotations horizontales, taxe d'habitation ?)

- Augmentation des fonds de péréquation de l'Etat (DSU, DSR en compensation FDPTP, DSC)

Le fonctionnement : LES DEPENSES

Etudier les marges de manœuvre internes

- Groupements d'achat, commande publique, renégociation contrats / prêts, études énergétiques, friches.

Contenir l'augmentation de l'enveloppe de fonctionnement

- Des arbitrages à la baisse pour pouvoir compenser pour partie les augmentations liées à des réformes statutaires, réglementaires et l'intégration du budget annexe Activités Commerciales.

Des dépenses de fonctionnement orientées sur 5 axes principaux :

Améliorer le cadre de vie

Renforcer l'attractivité de la ville

Garantir la sécurité des Turripinois

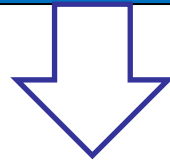
Soutenir les associations turripinoises

Conforter les bonnes conditions de travail des agents

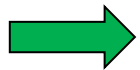
Des arbitrages complexes pour maintenir une politique ambitieuse et répondre aux contraintes et obligations réglementaires.

La section fonctionnement

Améliorer le cadre de vie et embellir la ville



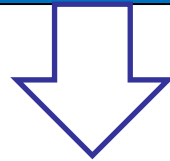
- ✓ Subventions pour la reprise des façades : 9 000€
- ✓ Fleurissement et mobilier urbain pour valoriser le patrimoine et accroître l'attractivité en centre-ville : 70 000€



Coût total 79 000€

La section fonctionnement

Renforcer l'attractivité et le rayonnement
de La Tour du Pin



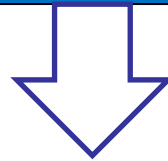
- ✓ Conforter l'attractivité des manifestations communales, avec un axe fort sur le 8 décembre 2018
- ✓ Conforter le succès de la saison culturelle



Coût total 92 000€

La section fonctionnement

Garantir la sécurité des Turripinois

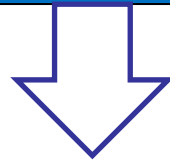


- ✓ Coûts liés à la sécurisation des événements sur l'espace public : 12 000€
- ✓ Accentuation des mises en fourrière pour lutter contre les activités marchandes sur l'espace public : 12 000€
- ✓ Sécurisation des biens et des personnes en centre-ville : 6000€

 **Coût total 30 000€**

La section fonctionnement

Soutenir les associations turripinoises

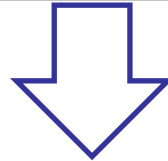


- ✓ Subventions aux associations : 160 000€
- ✓ Entretien des gymnases Frison Roche et Dauphins : 23 000€

 **Coût total 183 000€**

La section fonctionnement

Conforter les bonnes conditions de travail
des agents



Un plan de formation constitué :

- ✓ d'une enveloppe 20 000€ reversée au CNFPT
- ✓ D'une enveloppe pour formations payantes (habilitations, armement, sécurité incendie...) de 28 500€
- ✓ Vêtements de travail : 10 800€
- ✓ Hausse du régime indemnitaire des agents : 39 000€



Coût total 98 300€

La section investissement

Un investissement raisonné

Mobiliser l'autofinancement et l'emprunt pour les grands projets du mandat

- Nécessité de prioriser les investissements selon les priorités du mandat inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Mettre en cohérence des prévisions avec la capacité réelle de réalisation

- Suivre un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Hierarchiser nos choix

- Une nécessité du fait de la capacité d'investissement de la collectivité et de l'entretien du patrimoine bâti.

Conduire une réflexion patrimoniale

- C'est un axe stratégique qui impactera directement et indirectement notre développement économique

Zoom sur les subventions à percevoir

- ✓ 315 000€ Département pépinière entrepreneurs et agriculteurs
- ✓ 175 000€ DETR pépinière entrepreneurs et agriculteurs
- ✓ 140 000€ VDD pépinière entrepreneurs et agriculteurs
- ✓ 250 000€ VDD fonds de concours (remplaçant la DSC en fonctionnement)
- ✓ 93 500€ DETR rénovation isolation Equinoxe
- ✓ 40 000€ Département rénovation école Jean Rostand
- ✓ 15 000€ Département accessibilité école Jean Rostand
- ✓ 340€ DETR point numérique



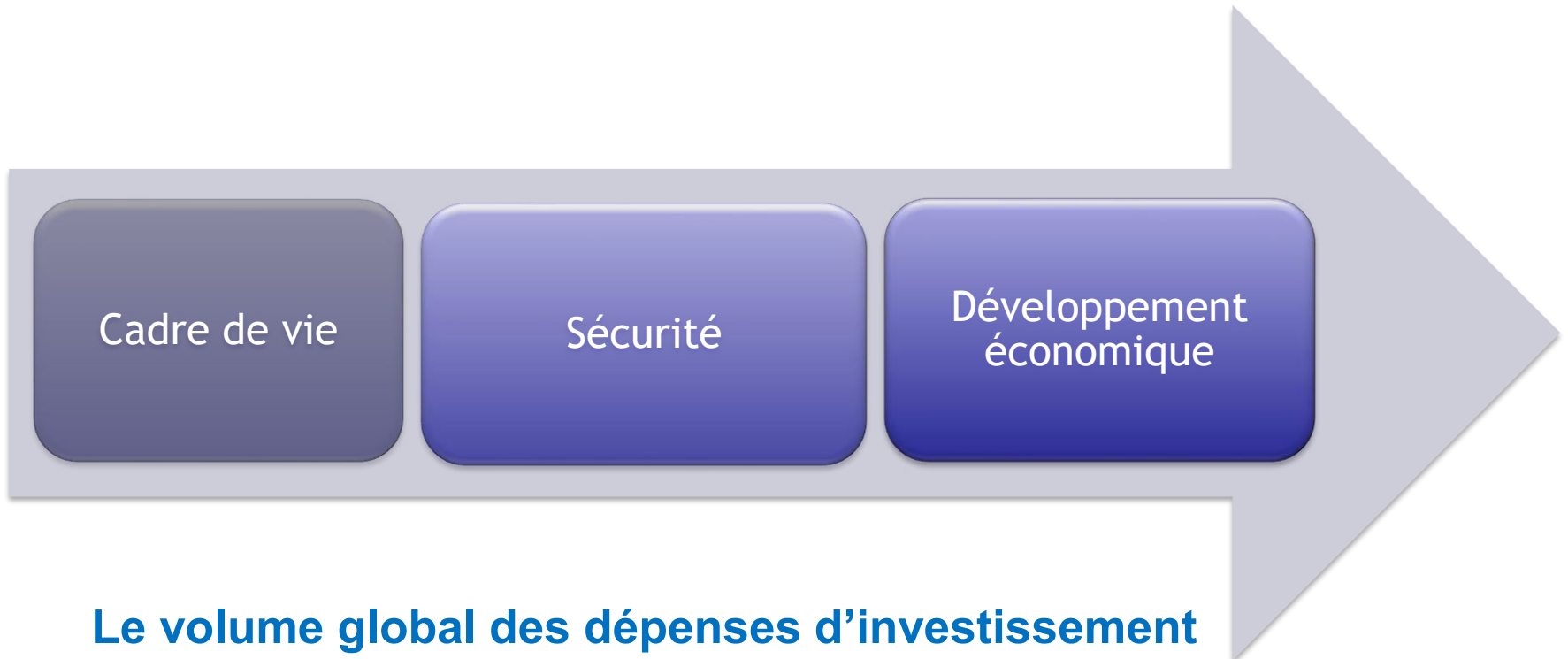
Total des recettes : 1 028 840€

Rigueur

Réactivité

Agilité

Une stratégie d'investissement orientée sur 3 axes principaux :



Le volume global des dépenses d'investissement (2,042M€ investissements nouveaux + 1,185M€ restes à réaliser) sera rationalisé pour financer des projets autour de ces 3 axes stratégiques.

La section investissement

Poursuivre l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie



- ✓ Installation des 9 sites de collecte volontaire (36 conteneurs) en centre-ville
- ✓ Embellissement de la place Antonin Dubost et de la rue d'Italie : 250 000€ (projet pluriannuel 2018-2019)
- ✓ Réfection toiture du groupe scolaire Jean Rostand : 240 964€ (projet pluriannuel 2018-2019)
- ✓ Travaux de voirie : 100 000€
- ✓ Cadre de vie et aménagement : 85 000€
- ✓ Travaux en régie : 70 000€
- ✓ Construction d'un centre de loisirs : 70 000€ (projet pluriannuel 2017-2020)

La section investissement

Poursuivre l'amélioration et l'embellissement du cadre de vie

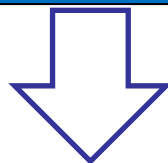


- ✓ Achat de véhicules propres (objectif 20% loi sur l'air) : 60 000€
- ✓ Agrandissement du cimetière : 45 146€
- ✓ Réparations toiture groupe scolaire Pasteur : 30 000€
- ✓ Mise en accessibilité des bâtiments : 20 000€
- ✓ Projet numérique des écoles : 10 000€ (projet pluriannuel 2017 - 2020)
- ✓ Création d'un espace fitness au stade : 10 000€
- ✓ Illuminations de Noël : 9 000 €

 **Coût total : 1 000 110€**

La section investissement

Poursuivre l'amélioration de la sécurité
des Turripinois



- ✓ Phases 3 - 4 de déploiement de la vidéo protection : Boulevard Gambetta - Place Carnot et intersection Boulevard Victor Hugo / avenue Général de Gaulle / parking collège Le Calloud / Pasteur / St Roch : 132 724€
- ✓ Cheminement piéton route de Rochetoirin : 40 000€
- ✓ Renouvellement de l'éclairage public 15 000€
- ✓ Signalisation horizontale et verticale 20 000€



Coût total : 207 724€

La section investissement

Œuvrer pour le développement
économique



- ✓ Poursuite et finalisation des travaux de réhabilitation de la pépinière des entrepreneurs et agriculteurs **1 187 722€**

En synthèse

Développer l'emploi

Aller chercher des cofinancements

Améliorer notre cadre de vie et notre attractivité

Tenir nos engagements de campagne : gel des impôts

Ma ville **grandeur nature**

Merci de votre attention . . .